



## Les entreprises anticipent des conflits sur les salaires en 2016

Anne de guigné, « Conjoncture », Le Figaro, 19.11.2015

La saison des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires, entre employeurs et syndicats, a démarré dans les entreprises dans une atmosphère crispée. Dans un contexte d'inflation nulle, alors que le pays «*est en guerre*», selon les mots du président de la République, et que la croissance apparaît fragile, les salariés devraient une nouvelle fois remettre à plus tard leurs espoirs d'augmentation généreuse. Mais après cinq années de crise et d'efforts, la pilule risque d'être très difficile à avaler. Et des conflits pourraient très bien surgir au début d'année un peu partout...

L'association Entreprises et Personnel pointe d'ailleurs, dans sa dernière note de conjoncture très prédictive, le risque d'un cocktail explosif constitué par «*des propositions en NAO en baisse sur un an, la publication des résultats de l'entreprise et la communication sur l'évolution des rémunérations des dirigeants*». Pour l'association de DRH, ce triptyque nourrirait un fort sentiment d'injustice dont pourraient s'emparer les acteurs syndicaux afin de mobiliser leurs troupes.

«*Une de nos priorités est d'investir le domaine des rémunérations variables, qui reste à la main des dirigeants. Il y a beaucoup de tensions sur ce sujet*», précise Chantal Marchand, secrétaire national CFDT- banque et assurance.

À ce sujet, les centrales vont se montrer très sourcilleuses de préserver leur droit de manifester et de faire grève, malgré l'état d'urgence, voté aujourd'hui à l'Assemblée. La CGT, dans un communiqué publié mercredi, refuse ainsi «*que les salariés et la population française (...) soient placés de fait dans un état d'urgence permanent*» et «*que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés*». Même son de cloche à FO, où l'on compte porter haut et fort «*les revendications légitimes*» des salariés.

«*Nous allons bien sûr nous battre pour les augmentations salariales mais c'est compliqué quand l'inflation est proche de zéro*», convient Jean-Yves Hemery, secrétaire général CFE-CGC-métallurgie. Un constat partagé par Chantal Marchand, secrétaire national CFDT- banque et assurance. «*On s'attend à une année dans les mêmes teintes que les précédentes*, concède-

t-elle. Dans ce contexte, une de nos priorités est d'investir le domaine des rémunérations variables, qui reste à la main des dirigeants. Il y a beaucoup de tensions sur ce sujet.» Philippe Charry, secrétaire général de FO-communication, avertit de son côté d'«*une très forte attente de revalorisation à La Poste, alors que beaucoup de personnels ont des rémunérations proches du smic et que les augmentations ont été limitées à 0,3 % l'année dernière*». Pour Orange, le syndicaliste souligne les «*importants efforts d'adaptation et de formation réalisés par les salariés, pour s'adapter notamment au numérique, qui nourrissent les attentes de revalorisations salariales*». Chez les dirigeants d'entreprise, le sujet est au contraire dédramatisé. «*Facialement, ce n'est pas extraordinaire d'afficher entre 1 % et 1,5 % d'augmentation*, reconnaît Jean-Paul Charlez, président de l'Association nationale des DRH (ANDRH) et DRH d'Étam. *Mais les syndicats ont bien compris qu'il était difficile de faire plus. Ils arrivent d'ailleurs aux négociations avec des propositions très raisonnables.*»

### Rituel très encadré

Au troisième trimestre, les salaires ont en effet augmenté de 0,2 %. Sur un an, de 1,2 %. Pour 2016, le cabinet de conseil Towers Watson table sur une augmentation moyenne de 1,9 %. Dans un contexte d'inflation nulle, le pouvoir d'achat des Français serait ainsi préservé.

Les intéressés, toutefois, ne le ressentent pas. Selon un sondage TNS Sofres pour Monabanq d'octobre, 83 % des Français pensent en effet que les prix ont augmenté ces dernières années et 81 % que leurs revenus ont stagné ou baissé.

Les NAO ont débuté depuis quelques semaines et dureront jusqu'au premier trimestre 2016. Toutes les entreprises comptant au moins un représentant syndical se soumettent à ce rituel très encadré. Salaires, durée et organisation de travail, égalité hommes-femmes, insertion professionnelle des personnes handicapées... Tous ces thèmes, fixés par la loi, figurent au menu des négociations. □